

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

—  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

—  
**CANTON DE ROYAN**

—  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 90.104

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le VINGT DEUX OCTOBRE à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

12 OCTOBRE 1990

**DATE D'AFFICHAGE**

12 OCTOBRE 1990

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN,  
BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoints.  
MM. ALCHEP, BARON, Mle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,  
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme  
PELTIER, MM. REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers  
formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PARROU par M. LE GUEUT  
M. LACOTTE par M. BARON

**ABSENTS EXCUSES** : M. QUENTIN

**ABSENTS** : Mme LISION , MM. ALONSO, BARRIERE, COASSIN

—  
Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 27

Monsieur ALCHEP a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE POUR LE PONT SUR LA GIRONDE.

**VOTE** : Pour : 22  
Contre : 4  
Abstention : 1

Monsieur le Rapporteur expose :

Lors de son Assemblée Générale du 6 octobre 1990, l'Association des Elus pour le Développement Economique des Deux Rives et du Pont sur la Gironde a décidé, à l'unanimité, de proposer la création d'un Syndicat Mixte, regroupant les communes des deux rives concernées par la réalisation de cet ouvrage, les Conseils Généraux de la Charente-Maritime et de la Gironde, ainsi que les Chambres de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX et de ROCHEFORT SUR MER.

Ce Syndicat Mixte aurait pour compétence :

- D'obtenir de l'Etat l'autorisation d'occuper le domaine public maritime,
- De conclure un contrat de concession avec une société de droit privé, qui porterait sur la réalisation et l'exploitation de l'ouvrage.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

#### D E C I D E

- D'adhérer un Syndicat Mixte dénommé "Syndicat Mixte pour le Pont sur la Gironde",
- D'approuver les projets de statuts de ce Syndicat Mixte, tels qu'annexés à la présente délibération

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre  
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 2 Novembre 1990  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général